



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-145

Vente Peugeot 508 immatriculé GM-866-NK (Garage)

3.2

Rapporteur : Mathieu TRIBOUILLOIS

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

La commune est propriétaire du véhicule Peugeot 508 immatriculé GM-866-NK. Elle a décidé de procéder à la vente de ce véhicule.

Le garage 3C28, sis 9 rue thomas Edison – 28 500 Vernouillet a fait une offre d'achat pour un montant de 15 000 €.

Vu l'avis de la commission ressources et administration,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Mathieu TRIBOUILLOIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Décide la vente du véhicule Peugeot immatriculé GM-866-NK au garage 3C28, sis 9 rue thomas Edison – 28 500 Vernouillet pour un montant de 15 000 €.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.



La secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-145-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026